

Défendre nos valeurs, toujours !

Sommaire

Page 1

L'Edito de Régis

Dauvois

Secrétaire Général
de FO ANPE

Défendre nos valeurs,
toujours !

Page 2

Liberté sur parole(s)

L'ANPE à la télévision
: "Faites entrer
l'accusé" ?

Page 3

Solidarités interpro

ANPE - Assurance
chômage : solidarité

Page 4

Infos pratiques ANPE

Commissions
paritaires

MUTACMA

Parts variables

SYNDICAT NATIONAL
FO ANPE
18 rue d'Hauteville
75010 PARIS
tél. :
01 55 34 35 80
fax :
01 40 39 97 71
e-mail :
syndicat.cgt-
fo@anpe.fr
Site internet :
http://
www.foanpe.com

La future « institution nationale » sera « publique ». Comme nous l'écrivions la semaine passée, le rajout de ce qualificatif ne résout pas tous les problèmes, loin de là !

A l'heure actuelle, le nouvel organisme n'est toujours pas défini comme un Etablissement Public Administratif d'Etat. *Tous les amendements allant dans ce sens ont été rejetés.*

Alors... une comptabilité de type « industrielle et commerciale », des biens immobiliers déclassés du domaine public, des règles de représentation des personnels soumises au Code du travail (ce qui sonne la fin des commissions paritaires), un recours non limitatif aux opérateurs privés, une participation financière de l'Etat indéfinie... Ce drôle de service public est au mieux un « EPIC », au pire une entreprise privée « chargée d'une mission de service public ».

Ce que l'on peut dire, c'est que cette loi va fournir aux étudiants en droit une très intéressante étude de cas !

FO ANPE a toujours défendu les valeurs du service public.

Ces valeurs ne sont pas « déconnectées » du quotidien et du vécu concret des agents. Il ne s'agit pas d'une « question théorique » qui serait sans rapport avec la réalité, mais au contraire, être ou ne pas être agent public a des conséquences concrètes sur ce que l'on est chargé de faire ou non... Etre agent public, c'est être au service de tous les citoyens dans le respect de l'égalité de traitement. C'est disposer d'une certaine sécurité de l'emploi qui permet de résister aux pressions des groupes d'intérêts privés, des employeurs, des notables locaux, voire de sa hiérarchie directe. Etre

agent public, c'est remplir une mission définie par la Loi.

C'est exercer son métier avec des qualités d'écoute, avec l'empathie indispensable dans le cadre d'une *relation d'aide*. C'est conseiller les demandeurs d'emploi pour qu'ils fassent leurs propres choix en toute connaissance de cause, et non pas leur imposer des « solutions » en pensant que l'on sait ce qui est le mieux pour eux...

Au sein de la nouvelle institution, nous continuerons ce combat.

Un management par la pression, le stress, les objectifs, une politique coercitive vis-à-vis des demandeurs d'emploi (ce qui va passer par la

définition de « l'offre acceptable d'emploi »), une « mise sous tension du nouvel opérateur » (pour reprendre les propos de C. Lagarde)... La fusion ne va résoudre aucun des problèmes qui minent aujourd'hui les personnels.

Ces derniers jours, FO ANPE a multiplié les contacts avec les députés et sénateurs afin de « faire passer » un maximum d'amendements.

FO ANPE prendra aussi toute sa place dans les négociations à venir de la convention collective, car, cette convention, dans bien des domaines, concernera tous les agents, y compris celles et ceux qui souhaiteront demeurer publics. Nous agissons aussi pour que les nouveaux recrutés (de droit privé), puissent disposer des garanties indispensables à l'exercice des missions d'accompagnement et de placement.



Bienvenue chez
vous !

Cette page est destinée à
recueillir :

- vos témoignages sur votre
façon de vivre votre travail :
vos bonheurs comme vos
colères, vos fiertés comme
vos indignations

- des interviews de
collègues qui parlent de leur
vie à l'Agence sous un angle
personnel.

**Vous avez
beaucoup à dire !
Vous voulez contribuer :
merci d'adresser vos
courriels à
dianegastellu@yahoo.fr.**

L'ANPE à la télévision (TF1 et Canal +) : "Faites entrer l'accusé" ?

Vous avez été très nombreux à nous faire part de votre écoeurément à la suite de la diffusion de l'émission "Le Droit de Savoir" sur TF1 le mardi 18 décembre. Un montage entièrement à charge, d'où ont été soigneusement expurgés tous les témoignages qui pouvaient se montrer favorables ou nuancés vis-à-vis de l'ANPE (cf. Le dossier réalisé par le site "Arrêt sur Images" où l'on s'interroge, en substance : et si une rédaction n'était que le porte-parole de son employeur ?)

Face à la réaction plus que modérée de la Direction Générale ANPE, le Syndicat National FO ANPE a diffusé le 20 décembre un communiqué de presse appelant la DG à faire valoir son droit de réponse. La DG n'a pas jugé utile de le faire.

Pour lire le communiqué de FO ANPE :
<http://www.foanpe.com/Ressources/droitdesavoir.doc>

Voici quelques-unes de vos réactions à l'émission :

Un mail adressé à la DG le jeudi 20 décembre, dont nous avons reçu la copie :

"Au lieu de vous indigner mollement
et pitoyablement sur Alice, comme
pour vous excuser auprès des agents,
exercez votre droit de réponse à TF1
!!!

A quoi sert le service communication
de l'ANPE? Les agents en ont plus que
marre de passer pour des guignols, sentiment d'autant plus
fort que notre propre hiérarchie parisienne est incapable
de nous défendre et de faire entendre sa voix.
Ce mail restera, bien sûr, sans réponse de votre part... pas
grave, on a l'habitude..."

Mail reçu d'une collègue le 20 décembre :

"Bravo pour votre réactivité.
Comment pouvons nous agir sur le terrain pour faire
connaître notre colère ?
Merci pour votre réponse"

Témoignage reçu le 20 décembre :

"Bonjour,
Suite à votre diffusion à laquelle j'adhère totalement, je
porte à votre connaissance le fait qu'une des conseillères
de notre agence a été agressée verbalement ce matin

par un demandeur d'emploi qui s'est appuyé sur les
déclarations faites au cours de cette émission télévisée
pour l'insulter.

Ce doit être vrai que les agents de l'ANPE sont des nuls,
puisque on le dit même à la télévision."

Mail d'un collègue le 20 décembre :

"Encore un truc démagogique fait par des journalistes sans talent.
Ceci dit, si la direction ne s'est pas immédiatement
manifestée c'est peut être qu'elle est d'accord !

Dans ce cas, je suis pour une grève sur le tas de deux
heures."

La DG : décidément aux abonnés absents.

Diffusé sur Canal+ le 14 janvier, "ANPE, petites combines et
fausses promesses" ne cachait pas son jeu dans le journal
des abonnés de Canal : "les auteurs du documentaire
mettent les pieds dans le plat en dénonçant les
dysfonctionnements d'un organisme qui n'assure plus que
12% des recrutements opérés chaque année en France.
Trois mois d'investigation et de nombreux témoignages
d'anciens employés ou de directeurs d'agences ont permis
de mettre au jour d'étranges affaires".

Et le responsable du programme d'ajouter : "quand des
documents confidentiels révèlent de "petits arrangements"
avec les chiffres et des manipulations
étonnantes sur le suivi des chômeurs,
c'est dérangeant".

La DG a encore fait preuve de la plus
extrême... neutralité à l'égard de la
chaîne cryptée. Selon Midi Libre du 15
janvier 2008, "On aurait aimé une
réaction officielle mais en deux mois,
les journalistes n'ont pu l'obtenir". Ce
n'est plus de la neutralité, ça... C'est
du silence radio.

Silence à la DG mais pas dans les
"rangs". Pour preuve, ce mail reçu le

15 janvier, parmi plusieurs autres, d'un collègue AEP :

Bonjour,
Les réactions de nos clients (demandeurs et entreprises)
mettent en exergue que le documentaire diffusé hier soir
sur Canal+ a donné une très mauvaise image de l'activité
de l'ANPE.

Les conséquences sont difficiles pour les conseillers qui, en
plus de faire leur travail habituel, doivent trouver un
argumentaire pour défendre l'Agence. Ils rappellent à
juste titre, que ce travail ne fait pas forcément partie de
leurs prérogatives et qu'ils souhaitent être épaulés.

Outre une action managériale de terrain que nous
comptons mettre en place, je me demandais si nos
représentants syndicaux avaient prévu un droit de
réponse ?

Merci de votre soutien.



ANPE - Assurance Chômage : solidarité

Le Syndicat National FO ANPE était présent à la manifestation des personnels du Régime d'Assurance-Chômage afin de manifester concrètement sa solidarité aux camarades en grève le 8 janvier 2007. Le rassemblement s'est tenu le 8 janvier après-midi devant le Sénat où allait commencer, le lendemain, le débat sur la loi portant fusion de l'ANPE et des ASSEDIC.



Heu... ces trois-là ne
faisaient pas partie de la
manif' !

Crédits illustrations

Page 1 : photo Hélène Collon

Page 2 illustration extraite de <http://oesi.cervantes.es>
page 3 : photos Diane Gastellu, propriété du Syndicat National FO ANPE
Page 4 : illustration extraite de www.udenap.org

Commissions Paritaires : jusqu'à quand ?

Vous êtes nombreux à nous interroger sur l'avenir des Commissions Paritaires Locales dans le futur "machin" issu de la fusion. Va-t-il y avoir des CPL en 2008 ? Combien ? Comment cela va-t-il se passer ?

Nous ne saurions prétendre vous donner des réponses que la Direction elle-même semble incapable de donner (les versions se multiplient et varient selon les interlocuteurs) mais voici quelques points à retenir :

- il ne faut pas confondre "mouvements" et "commissions paritaires". Il y aura des mouvements dans "l'institution visée à l'article L.311-7" : vous n'allez pas être vissé à votre poste de travail, allons... Et l'Institution aura bien besoin de pourvoir les postes devenus vacants. Mais **rien ne dit à l'heure actuelle si les mutations feront l'objet d'une consultation des instances représentatives du personnel.**

- il y aura des Commissions Paritaires Locales pendant encore... un certain temps ! En effet, la loi sur la fusion ne devrait être votée qu'en février. Le temps que le dispositif se mette en place, il semble plus simple pour tout le monde que le premier mouvement 2008 se déroule comme les précédents : les mobilités professionnelles (de l'indemnisation vers le conseil) ne seront pas encore opérationnelles. Par la suite, selon la façon dont se présente la mise en place de la nouvelle institution, il pourra y avoir encore un ou plusieurs mouvements "ANPE". L'avenir nous le dira.

- Par la suite, existera-t-il encore des Commissions Paritaires pour les agents restés sous statut public ? A priori non, du moins en l'état du projet de loi à la date où nous écrivons ces lignes : il est prévu que les règles de représentation du personnel soient, pour tous les agents, celles du secteur privé. Mais un amendement est si vite arrivé...



MUTACMA : les élections, c'est pour bientôt !

A peine sortis des élections professionnelles, voilà que les 12000 adhérents à MUTACMA vont se retrouver appelés aux urnes. Le mandat des délégués régionaux est en effet de 4 ans et les précédentes élections s'étaient déroulées en 2004.

Ce sont 87 délégués régionaux qu'il s'agira d'élire. Pour être délégué, il faut être adhérent de MUTACMA au 1er janvier 2008. A la différence des élections professionnelles, les adhérents MUTACMA sont électeurs et éligibles dans la région où ils ont leur domicile et non dans celle où ils travaillent.

Les listes de candidats seront déposées le 31 mars ; les opérations de vote se dérouleront du 28 avril au 21 mai 2008. A noter sur vos agendas ! Mais nous vous en reparlerons...

Parts variables : les droits des agents ne s'usent que si l'on ne s'en sert pas.

Nous vous le redisons chaque année, c'est vrai, mais vous êtes toujours aussi nombreux à nous interroger sur les possibilités de recours en cas de non-attribution de parts variables.

Tout d'abord rappelons que la décision d'attribution ou de non-attribution de parts variables supplémentaires doit faire l'objet d'un entretien **préalable** entre vous et votre DALE ou votre chef de service.

Ensuite, si vous n'avez eu aucune part supplémentaire en décembre, vous avez le droit d'exercer un **recours hiérarchique** auprès du responsable hiérarchique du décisionnaire (schématiquement : le DDA si vous êtes en unité, le DRA si vous êtes en structure) qui doit vous adresser une réponse **motivée**.

Si c'est la seconde fois consécutive (ou plus !) que vous n'obtenez aucune part supplémentaire, vous avez la faculté de demander un entretien au responsable hiérarchique du décisionnaire, et de vous faire assister, lors de cet entretien, par un représentant syndical.

N'hésitez pas à exercer vos droits, contactez nos représentants syndicaux dans votre région :

<http://www.foanpe.com/elus.htm>